

Le règlement 2018 - Déroulement du week-end - Tarifs/prestations.

Le MCCMA est engagé dans l'action : "PLANTONS POUR LA PLANETE" (1 moto = 1 arbre). Compensation carbone. Pour chaque inscription, le moto club verse 10 euros.

1.Le règlement 2018 :

Article 1 :

Le Moto Club de Charleville-Mézières en Ardennes (MCCMA) est l'organisateur de la 27^{ème} randonnée moto tout terrain appelée: **TRANSARDENNAISE des 16 et 17 juin 2018**. Cette manifestation est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Motocycliste (FFM) et à la Ligue Motocycliste de Champagne Ardenne (LMCA). Cette manifestation inscrite au calendrier de la Fédération Française de Motocycliste (FFM), de la zone de Champagne Ardenne de la Ligue Motocycliste Régionale du Grand Est (LMGE).

Article 2 :

Cette randonnée, type concentration au sens de l'article R331-18 du code du sport, est ouverte aux motos de type enduro, trail et trial (avec bon niveau de pilotage pour les trail et trial) à partir de 125 cm³, exception pour les 50 cm³ accompagnés obligatoirement par un adulte. **Les véhicules** doivent être immatriculés, assurés et **en conformité avec le code de la route**, en particulier sur le bruit des échappements. Les véhicules trop bruyants ne sont pas admis (passage au sonomètre 112 décibels maxi à 2 mètres à plein régime). L'éclairage du véhicule doit fonctionner et la plaque d'immatriculation doit être lisible. Les quads ne sont pas admis.

Votre inscription comprend la randonnée, « l'accueil », les repas du samedi midi et soir, le petit déjeuner et le déjeuner du dimanche, ainsi que les ravitaillements en essence (sans huile) en station ou autre.

Article 3 :

La TRANSARDENNAISE a pour but de promouvoir la randonnée active et touristique à moto tout terrain dans le respect de l'environnement et des riverains. La simple participation à la TRANSARDENNAISE implique le suivi total de ce règlement.

Article 4 :

La TRANSARDENNAISE n'est pas une compétition.

C'est une randonnée, type concentration au sens de l'article R331-18 du code du sport.

Vous roulez sur des chemins et des voies de circulation ouvertes à tous, donc circulez uniquement sur la moitié droite. Aucune préparation spéciale n'est nécessaire. Son caractère sportif réside dans les simples difficultés du parcours. Des contrôles de passage (CP) obligatoires baliseront l'itinéraire pour des raisons de sécurité et le respect des parcours

imposés, déterminés par l'organisation. **Le respect systématique du code de la route est obligatoire (des contrôles de gendarmerie sont fréquents).**

Tout manquement entraînera l'exclusion immédiate du pilote et la perte de sa caution.

Article 5 :

Les contrôles administratifs et techniques sont obligatoires.

Les véhicules doivent être en conformité avec le code de la route.

Ces 2 contrôles se font avec la moto, réservoir plein (vérification systématique), (avec béquille, triangle, tabouret ou lève-moto) et votre casque (sur la tête pour circuler).

Se munir :

➔ Permis de conduire correspondant à la cylindrée de la moto, ou le BSR pour les pilotes 50 cm³ (pilotes accompagnés obligatoirement par un adulte) n'ayant aucun permis de conduire.

➔ Carte grise de la moto.

➔ Assurance de la moto.

Présentation obligatoire de ces documents (les originaux sont seuls admis, pas de photocopies ou documents scannés), sinon, non-participation à la randonnée.

A l'issue de ces contrôles, il vous sera attribué un repère numérique. L'ordre de départ est celui d'entrée dans le parc fermé pour le samedi et celui de votre présence pour le dimanche.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout véhicule qu'ils jugeraient inadaptés, en mauvais état ou de construction douteuse. Tout véhicule non conforme à sa carte grise fera l'objet d'une exclusion.

Article 7 :

Les participants doivent posséder un équipement correct, du matériel de secours, etc...

Équipements vérifiés :

- casques en bon état (numéro commençant par 05) → les casques en mauvais état seront confisqués et rendus après la randonnée à votre départ du parc des expositions.

Équipements fortement conseillés :

- **Téléphone portable**
- Lunettes, gants, bottes
- sangles ou cordes de remorquage
- cartes routières du département des Ardennes.
- bougie, clé à bougies, attache rapide, bombe anti-crevaison.

Équipements conseillés :

- Câbles, serre câbles, leviers, cocottes, ...

Équipement interdit :

- **GPS**

Article 8 :

En cas de force majeure ou si les conditions météorologiques devenaient dangereuses, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire prévu, voire d'interdire la poursuite

de l'étape. Dans ce cas, les participants seront avertis par les responsables des contrôles de passage (CP), ou par les marshalls de l'organisation. Ils ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou remboursement.

De même, en cas de retard important de certain pilote, l'organisateur se réserve le droit de les faire couper le parcours, les participants ne pouvant pas se trouver derrière les motos balais.

Article 9 :

Après le contrôle administratif du vendredi ou du samedi matin, tous les véhicules devront être impérativement garés dans le parc fermé. Pour être acceptées en parc fermé les motos devront obligatoirement être munies d'un système autonome de support (béquille, triangle...). L'appui sur piquet est formellement interdit afin d'éviter les chutes en série dans le parc.

Un parc fermé et surveillé sera aussi proposé, le vendredi soir, pour ceux qui ne seraient pas passés au contrôle administratif. Il ne sera pas obligatoire, mais les pilotes, qui ne l'utiliseront pas, seront seuls responsables en cas de problème en dehors de celui-ci.

Entre l'arrivée du samedi soir et le départ du dimanche matin, toutes les motos doivent rester OBLIGATOIREMENT à l'intérieur du parc fermé. Celui-ci est gardé par des vigiles professionnels. Le club organisateur décline toute responsabilité pour les machines qui ne seraient pas sous leur surveillance.

Tout démarrage moteur d'une moto dans le parc fermé sera puni de l'encaissement de la caution du propriétaire.

Article 10 :

Les motos doivent obligatoirement porter la plaque officielle TRANSARDENNAISE et les pilotes devront porter le dossard fourni par l'organisateur, s'il y a lieu.

Merci de ne pas siliconer, huiler ou d'appliquer d'autres produits sur votre « plaque numéro avant » pour nous faciliter le collage de votre « repère numérique », ou nous serons dans l'obligation de passer un dégraissant pour pouvoir coller cet autocollant.

Article 11 :

L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile : RC Organisateur et participants (selon textes législatifs et réglementaires du code du sport)

Notre assurance n'intervient qu'en cas de carence ou insuffisance d'assurance des motos lesquels restent normalement assurés en RC circulation (carte verte) par chaque propriétaire.

Notre assurance prendra effet depuis le moment du départ et cessera à la fin de la randonnée ou dès le moment de l'abandon ou de l'exclusion du pilote.

La responsabilité du Moto Club se limite à l'indication du parcours.

En cas d'accident, vous êtes assurés. Appeler le 112 et l'organisateur (numéros de téléphone inscrit sur l'autocollant apposé sur votre plaque phare), ne pas laisser de message vocal, appeler un autre numéro, vous pouvez envoyer un SMS.

Article 12 :

En cas de problème avec une personne sur le parcours :

- Ne jamais fuir.
- Rester courtois.
- S'expliquer.
- Donner le nom et les coordonnées du Moto Club organisateur :

Moto Club de Charleville-Mézières en Ardennes - MCCMA tél: +336.89.56.62.67.

- Appeler un des numéros de téléphone inscrit sur l'autocollant apposé sur votre plaque phare.

Si une barrière est fermée sur le parcours, merci de le signaler à un des numéros de téléphone inscrit sur l'autocollant apposé sur votre plaque phare ou à une personne de l'organisation.

Article 13 :

Des marshalls, des contrôles de passage, des signaleurs et des bénévoles du MCCMA seront disposés tout au long du parcours et veilleront au respect du règlement. Toute infraction au règlement ou comportement inadapté, agressif ou dangereux entraînera la perte de la caution. Ce sont ces personnes, qui vous voient commettre une faute, qui sont seuls décideurs pour votre exclusion et / ou la perte de votre caution.

Article 14 :

Votre caution sera prélevée :

1. si un MARSHAL, un conseiller municipal d'une commune ou une personne de l'organisation vous a informé de la perte de votre caution.
2. si vous faites du hors piste.
3. si vous ne restituez pas votre dossard et votre plaque officielle Transardennaise.
4. si non respect de la signalisation mis en place par le moto club, d'un contrôle de passage, etc...
5. si vous manquez de respect envers une personne de l'organisation.
6. si par votre comportement, vous portez atteinte à l'honneur du sport moto (dans l'enceinte du Parc des Expositions ou en dehors).
7. Si vous ne respectez pas le code de la route.
8. Si la publicité de l'organisateur, le numéro de plaque, le dossard ne sont pas visibles.
9. Si mise en marche du moteur dans le parc fermé.
10. Si votre vitesse est excessive ou votre conduite est dangereuse.
11. Si vous ne prévenez pas l'organisation suite à un abandon.
12. Non respect de la zone d'attente.

Le pilote qui abandonne avant un repas peut obtenir une collation au « PC organisation » situé au Parc des expositions.

Les personnes qui abandonnent doivent faire parvenir leur plaque numéro TRANSARDENNAISE au « PC organisation » ou par courrier à l'adresse suivante :

Madame Danielle TOURTE
29 rue de Montigny aux bois
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES.

En cas de non restitution, le 24 juillet 2018, la caution sera prélevée et le pilote sera refusé l'année suivante.

Article 15 :

À partir du moment où vous perdez votre caution, vous devez donner un chèque de 100 euros ou espèces pour continuer la randonnée (à moins qu'une exclusion définitive n'ait été prononcée).

Article 16 :

Les participants s'engagent à ne pas revenir sur le parcours, en particulier sur les chemins en forêt domaniale, et dans tous les cas, sur les chemins présentant une signalisation d'interdiction de circuler réglementaire.

Article 17 :

En aucun cas, un pilote ne pourra échanger son engagement avec un autre pilote.

Remboursement de l'inscription partiellement, la demande se fera par tout moyen à votre convenance.

Aucun justificatif médical n'est demandé, seulement **vos nom, prénom et ticket de paiement sont nécessaire, donc obligatoire.**

Conditions de remboursement, quel que soit le montant et quel que soit la raison de la demande (suivant la date de votre demande) :

- jusqu'au 29 mai 2018 inclus → moins 20 euros (quelle que soit la somme)
- du 30 mai 2018 au 5 juin 2018 inclus → 70% de la somme totale versée
- du 6 juin 2018 au 12 juin 2018 inclus → 50% de la somme totale versée
- à partir du 13 juin 2018 → aucun remboursement, quel que soit la raison de la demande.

Merci d'en prendre bonne note. Ceci pour pouvoir prétendre au remboursement de l'inscription ou autre. **Ce remboursement se fait uniquement par retour à l'envoyeur. Précision importante, c'est donc le compte de la carte bancaire qui a servi à faire le règlement, qui sera à nouveau crédité.**

Article 18 :

Tous points non prévues par le présent règlement restent du ressort de l'organisateur.

2. Déroulement du week-end :

Point de ralliement :

Parc des Expositions rue de La Vieille Meuse 08000 CHARLEVILLE MEZIERES (point GPS N49°45'24'', E4°42'30'' ou N49.756667 , E4.708333) Autoroute SEDAN-CHARLEVILLE, sortie PRIX LES MEZIERES Parc des Expositions.

Le parc des expositions est ouvert à partir du vendredi 15 juin à 14 heures.

Points particuliers et très importants valables pour tout le week-end :

Aucun rassemblement en ville ne sera toléré, vous devez circuler individuellement. Pour attendre votre copain, merci de vous arrêter dans la zone d'attente prévue à quelques kilomètres du départ.

Sur le parcours tous les croisements de chemin et de route départementale seront signalés par 4 panneaux du moto club :

- une indication, sur le chemin des motos, « STOP à 50 mètres » du croisement
- une pancarte, sur le chemin des motos, « STOP » à l'aplomb de la route départementale
- une pancarte dans chaque sens de circulation sur la route départementale « ATTENTION PASSAGE MOTOS ».

Des contrôles du respect du « STOP » seront faits par les marshalls (retrait de la caution) et peut-être même, par les forces de l'ordre.

Vendredi 15 juin 2018 :

17h00 à 20h00 : Contrôles administratif et technique.

Samedi 16 juin 2018 :

A partir de 07h30 : Accueil (avec café ou chocolat + brioche), seulement les personnes ayant leurs bracelets, donc ayant déjà satisfaites aux contrôles.

7h30 à 9h45 : Contrôle administratif et technique.

10h00 : Fermeture du contrôle administratif.

10h15 : **Briefing OBLIGATOIRE**, pilotes équipés prêt à partir.

10h45 : Départ. (env. 160km)

12h15 : Fin des départs

Le départ de la randonnée sera donné 4 par 4 toutes les 30 secondes ou 2 par 2 toutes les 15 secondes dans l'ordre d'entrée dans le parc fermé entouré de barrière et cloisonné.

IL EST IMPERATIF DE FAIRE LE PLEIN D'ESSENCE AVANT LE DEBUT DE LA RANDONNEE, autonomie minimum 85 km.

Parcours commun fléché au sol en ORANGE

Parcours plus difficile (enduro +++) fléché en BLEU

A partir de 11h15 : repas sur le parcours (suivant votre arrivée).

Pause.

A partir de 12h00, nouveau départ du lieu du repas.

Approximativement entre 15h00 et 20h00 : fin de la randonnée, suivant votre rythme.

19h00: Apéritif, suivi du repas.

Dimanche 17 juin 2018 :

7h00 : Petit déjeuner

8h30 : Départ (env. 160Km + option de 40Km), suivant l'ordre dans lequel vous vous présenterez.

Parcours commun fléché au sol en ROUGE

Parcours plus difficile (enduro +++) fléché en BLEU

10h00 : Fin des départs.

(Plaque TRANSARDENNAISE enlevée, motos enfermées dans un box cadenassé pour raison de sécurité, pour récupérer les motos, présentation obligatoire de la carte grise).

A partir de 11h30 : repas sur le parcours (suivant votre arrivée)

Approximativement entre 15h00 et 20h00 : fin de la randonnée, suivant votre rythme.

3. Tarifs/prestations :

Prix pour un pilote : Pour 1 ou 2 jours de randonnée

PILOTES DU CLUB MCCMA : 198€ -20€ (un code de réduction par membre) = 178€

PILOTES EXTERIEURS CLUB : 198 €

Ces prix comprennent : la randonnée + accueil + repas du samedi midi et soir + petit déjeuner dimanche matin + repas dimanche midi + essence fournie en station sur le parcours (sauf huile 2 temps, départ moto réservoir plein)

REPAS DU SAMEDI SOIR :

Vous pouvez choisir de manger ou pas, le Samedi soir, au repas officiel de la TRANSARDENNAISE au parc des expositions. Ce repas est toujours une grande fête, très conviviale et surtout le moment de parler de cette première journée de balade.

Vos repas sont compris dans votre inscription « pilote ». Si vous ne voulez pas manger avec vos camarades le samedi soir, dans la rubrique « Déduction du repas du samedi soir pour le pilote », cochez la case : « Déduire le repas (-10 €) » (sur le repas de 26€).

Le prix de votre inscription sera réduit de 10 euros.

POUR LES ACCOMPAGNATEURS :

Prix :

Repas du samedi midi uniquement pour une personne ne faisant pas de moto : 8 €

Repas du samedi soir uniquement pour une personne ne faisant pas de moto : 26 €

Repas du dimanche midi uniquement pour une personne ne faisant pas de moto : 12 €

Repas du week-end pour une personne ne faisant pas de moto : 45 € (accueil gratuit + repas du samedi midi et soir + petit déjeuner dimanche matin + repas dimanche midi).

Chaque pilote autorisera le prélèvement d'une caution de 100€ qui sera le gage de son bon comportement civil et responsable.

Cette caution ne sera pas débitée, si vous avez bien respecté le règlement ci-dessus. Ceci est valable jusqu'au 24 juillet, date de l'échéance de prélèvement.